Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2017

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, COULLE Katia, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, PROISY Stéphanie.

Absents Excusés : Pouvoir Mr CHOPIN Christophe à Mr LAMOUREUX Vincent

Mr ITTELET Robert

Mr ANUSET Jean-Marc

Absents : Mr FOUCHER Loïc, Mmes LIEVOIS Michèle, DROY Nathalie.

Mme PROISY Stéphanie est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibération à rattacher à la séance du 30 mai 2017 :

-Demande de subvention auprès de la Région pour l'appel à Projet « la nature en chemins ».

Délibérations à prendre :

1/Acceptation d'un remboursement de 104.38€ par ORANGE LEASE

2/ Occupation de la salle polyvalente par « Prestishow » - Renouvellement de la convention de mise à disposition.

Synthèse des commissions

Infos

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il donne lecture du pouvoir de Mr CHOPIN Christophe à Mr LAMOUREUX Vincent et indique que Mrs ITTELET Robert et ANUSET Jean-Marc sont absents excusés.

Mme PROISY Stéphanie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents deux points à ajouter :

- Développement d'un ensemble de maisons individuelles pour seniors non dépendants -béguinage senior- Choix de l'opérateur
- Prescription d'un plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et définition des modalités de concertation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2017, et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Mr MICHELOT d'être présent, afin d'exposer le projet de béguinage senior porté par la commune de Sains-Richaumont.

Objet : Développement d'un ensemble de maisons individuelles pour seniors non dépendants -béguinage senior- Choix de l'opérateur

Exposé :

Le projet de béguinage pour seniors porté par la commune de Sains-Richaumont a pour objectif d'offrir aux populations vieillissantes de la commune et de l'intercommunalité une solution d'hébergement à un coût maîtrisé (logements sociaux), adapté de par sa conception aux prémices de la dépendance et permettant de rompre l'isolement des personnes seules

Ce programme immobilier sera entièrement réalisé par un bailleur social, choisi parmi ceux d'entre eux opérant dans le département de l'Aisne. L'ensemble des coûts annexes tels que Réseaux, VRD, éclairage public et réalisation de locaux d'animation seront entièrement à la charge du bailleur.

Sur la base d'un programme établi par la commune, le bailleur désigné réalisera un programme de 20 logements (maisons individuelles) pour seniors non dépendants (80% de logements de type 2 et 20% de logements de type 3) présentant l'ensemble des équipements permettant aux seniors de cette partie rurale du canton un vieillissement heureux et en toute sécurité.

Les équipements des maisons individuelles comprendront

- Cuisine intégrée avec plan de travail amovible
- Salle de bain normes handicapées (douche à l'italienne)
- Circulations intérieures adaptées (normes PMR)
- Portes coulissantes
- Câblage informatique permettant la mise en œuvre des services d'appel d'urgence

Par ailleurs, il sera réalisé, à proximité immédiate, une pièce d'animation d'environ 100m2, équipée d'une cuisine, permettant le développement d'activités diverses (culturelles,

sportives, culinaires et autres)

La zone d'implantation du projet, propriété de la commune, se trouve au nord du centre bourg à quelques centaines de mètres de la rue du Général de Gaulle, voirie principale de la commune, et de ses services.

Situé au lieu-dit « La Ruelle Lacroix », il se situe entre les établissements scolaires (collège et école) et le lotissement Les Mulquiniers. Il est constitué d'une grande parcelle communale cadastrée :

Section AD n°1 pour une contenance de 14 048 m2

Deux bailleurs sociaux du département de l'Aisne ont répondu à la sollicitation de la commune à savoir :

- L'OPAL de L'Aisne
- COOP LOGIVAM, société coopérative de Soissons et de L'Aisne (Groupe Global Habitat)

Après avoir été reçu individuellement pour une présentation de leur projet devant les élus municipaux, il a été procédé à l'étude de chacune des deux propositions et un rapport a été établi.

Il ressort que chacune des deux équipes à une vision sensiblement différente du projet à mettre en œuvre.

La proposition de COOP LOGIVAM a été jugée la plus pertinente et correspondant mieux aux attentes et à la perception des élus (cf. rapport d'analyse).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire le choix de l'opérateur :

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'engager une négociation de partenariat avec COOP LOGIVAM, pour le projet de béguinage senior tel que proposé par COOP LOGIVAM et autorise M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de SAINS-RICHAUMONT à signer l'ensemble des actes contractuels afférents à la mise en œuvre de cette opération et à prendre autant que de besoin, tous contacts utiles à sa bonne fin.

Mr MICHELOT indique que la commune de SAINS-RICHAUMONT ne possède pas de Plan Local d'Urbanisme, qu'il faut très rapidement s'engager sur le projet d'un PLU.

Le Maire répond que c'est en cours, une rencontre est prévue le 12 juillet à 9 h 30 avec le bureau d'étude GEOGRAM.

Délibération à rattacher à la séance du 30 mai 2017 :

Objet : Demande de subvention auprès de la Région pour l'appel à Projet « la nature en chemins ».

Le Maire propose de solliciter une demande de subvention auprès de la REGION pour le projet « la nature en chemins » au taux de 70 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vote le budget prévisionnel

Autorise le Maire à signer les actes relatifs au projet.

S'engage sur la nature des propriétés concernées.

D'assurer la pérennité des engagements mis en place pour 10 ans et l'entretien des aménagements réalisés.

Accepte la diffusion par la Région des informations liées aux réalisations dans le cadre du présent appel à projet.

S'engage à faciliter toute démarche de suivi faune/flore sur les aménagements réalisés.

Cette délibération est rattachée à la séance du 30 mai 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Objet : Acceptation d'un remboursement de 104.38€ par ORANGE LEASE

Suite à une double facturation, concernant le renouvellement du contrat du standard téléphonique de la Mairie, la société ORANGE LEASE, remboursement à la commune d'un montant de 104.38€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce remboursement.

Objet : Occupation de la salle polyvalente par CŒURS D'ARTISTES - Renouvellement de la convention de mise à disposition

Suite au mail reçu le 27 juin 2017, concernant l'occupation de la salle polyvalente pour des cours de ZUMBA/DANCE enfants et adultes. L'Agence PRESTISHOW nous fait savoir que l'association a changé de nom, elle désormais le nom de « Cœurs d'Artistes ». Les cours se dérouleront du 11 septembre 2017 au 25 juin 2018, la première séance sera offerte. Les cours des enfants à partir de 4ans seront dispensés de 18 h 15 à 19 h 15 et pour les adultes de 19 h 30 à 20 h 30.

Tarif : 5€ pour les adultes, 4€ pour les enfants + 5€ d'adhésion à l'année.

Le Maire propose de fixer le tarif d'occupation de la salle polyvalente de septembre 2017 à juin 2018.

Il rappelle que pour la saison passée une somme forfaitaire de 450€ avait été décidée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité un forfait de 450€ pour 2 cours de zumba tous les lundis, pour la période allant du 11 septembre 2017 au 25 juin 2018. Cette somme sera réglée de la façon suivante :

Echéancier :

150 au 05 décembre 2017

150€ au 05 mars 2018

150€ au 05 juin 2018

Echéances à régler par chèque à l'ordre de la TRESORERIE DE VERVINS

Une convention d'utilisation de salle sera mise en place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'échéancier ci-dessus.

Objet : Prescription d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et définition des modalités de concertation.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-11 et suivants ainsi que les articlesR153-2 et suivants.

M. le Maire présente à la commune l'opportunité et l'intérêt de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. En effet la commune n'est dotée actuellement d'aucun document d'urbanisme et est donc soumise au principe de constructibilité limitée. Elle souhaite aujourd'hui se doter d'un document de planification pour pouvoir réfléchir à l'organisation de son territoire et notamment :

- Etablir un équilibre entre le renouvellement et le développement urbains, la maitrise et le développement de l'espace rural ;
- Préserver les espaces agricoles et protéger les espaces naturels en respectant les objectifs de développement durable ;
- Répondre au projet d'équipement à l'étude sur la commune ;
- Préserver l'environnement et le cadre bâti ;
- Proposer un règlement en cohérence avec les préoccupations actuelles en termes de développement durable ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-11 et suivants, R152-2 et suivants du code de l'urbanisme.

2. De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 à L132-13, R132-4 à R132-9 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques.

3. De fixer les modalités de concertation prévues par les articles L153-11 et L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante:

- Affichage en mairie et mise à disposition du public d'éléments explicatifs au fur et à mesure de l'état d'avancement des études,
- Tenue d'un recueil des observations,
- Tenue d'une réunion publique

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU

À l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

4- De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU,

5- De solliciter une dotation de l'État pour les dépenses liées à l'élaboration conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme

6. De charger un Cabinet d'Urbanisme de réaliser les études nécessaires à la constitution du PLU et de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la constitution du PLU.

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L153-11 et L132-7 à L132-13 du code de l'urbanisme :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre
- aux Maires des Communes limitrophes de Sains-Richaumont

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Synthèse des commissions :

Mr Jean-Luc RISBOURG : Il faut réunir la commission des travaux très rapidement.

Constitution d'un groupe de travail pour le projet « aire de jeux à RICHAUMONT ». Mme Katia COULLE souhaite participer.

Mr Vincent LAMOUREUX : informe qu'une réunion pour l'organisation des rencontres internationales des jeux traditionnels est prévue. Les olympiades se dérouleront les 29,30 septembre et 1er octobre 2017, pour la 1ère fois en France. Il nous faut accueillir deux délégations de 6 personnes.

Il rappelle que ce week-end aura lieu la fête communale, lundi 10 juillet un concours de boules en bois est organisé, il indique devoir s'absenter en deuxième partie du concours il demande qu'une personne prenne la 2ème partie du concours.

Infos :

Le Maire donne lecture des courriers reçus de Mr DOUBLEMARD Guy, Président du Club de Football, de Mr PROISY Stéphane, Président du TTSR et de Mr PIGACHE Jacky, Président de l'Amicale du Personnel Communal, concernant le versement de la subvention aux associations 2017.

Information sur le nombre d'interventions du SDIS (services d'incendie et de secours) au cours du 1er trimestre 2017 :

Incendie : 0

Accident de la circulation : 0

Secours à la personne : 15

Opérations diverses : 1

Lecture des remerciements de Mr Aurélien DROY, pour la marque de sympathie témoignée lors du décès de son épouse.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de l'étude n°1 du Cabinet BAUER concernant le projet « salle culturelle » (voir annexe).

Il informe que le Département fait démonter les passages à niveau (PN) sur les chemins ruraux, communaux et routes départementales de l'ancienne ligne SNCF AULNOIS-SAINS-RICHAUMONT.

Concernant le projet de la micro-crèche le Maire indique que la négociation avec Mr LUTIGNEAUX pour l'acquisition d'une parcelle de terrain face à la salle polyvalent (parking station de lavage) est bien avancée.

Questions diverses :

Mr Xavier MULET : « J'ai eu l'occasion de rencontrer le Président de la CCTC. Nous avons abordé le sujet de l'évolution des déchetteries intercommunales. Les déchets doivent être de plus en plus séparés et donc augmentent le nombre de container de tri et in fine le coût de ce type d'infrastructure. Pour limiter cet effet financier répercuté au contribuable deux solutions sont possibles. La première est de diminuer le nombre de déchetteries à moderniser mais entraînerait certainement des décharges sauvages. La deuxième est de jouer sur le poste de la main d'oeuvre et de baisser les heures d'ouverture. Le problème est que pour Sains-Richaumont nous ne disposons à ma connaissance pas du terrain pour agrandir notre déchetterie et ainsi la pérenniser le cas échéant. Une réflexion plus profonde est peut-être nécessaire ? »

Mr Vincent LAMOUREUX informe :

- Le dimanche 9 juillet Grand prix de SAINS-RICHAUMONT à l'hippodrome de LA CAPELLE.

- Fête du haut les 8/9/10 juillet 2017.

Séance levée à 22 h 00